L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire:

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de meubles de bureau, etc., incluant un type writer.

Mortis Building and Land Improvement Co., Limited versus L. Paulsen & Co. et James M. Winship

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 68,554 — En vertu d'un writ de fieri facias contre James M. Winship, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 février 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro cinquante-six borné par les rues De Bigny, Roman, Deuxième et Troisième, sur un plan dressé par L. H. Pilie, voyer, sous la date du 13 avril 1859 déposé en l'étude de Eugène Bonny, ancien notaire en cette ville, pour référence, ledit lots sont désignés par les numéros un, deux et trois sur un devis annexé à un acte passé pardevant George Joseph Wintermeier le 2 mai 1899 d'après lesquels ledits lots sont contigus, lot numéro un formant l'encoignure des rues Troisième et Derbigny et mesurant trente pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Troisième, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent quinze pieds et six pouces de profondeur, entre lignes parallèles; les lots numéros deux et trois mesurant chacun trente pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Troisième, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent quinze pieds et six pouces entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John P. Sullivan, avocat pour le plaignant.

10 jan—10 16 23 30 fév 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Clairborne et Espagne (dans l'Ilet borné par la rue Derbigny et l'avenue Washington).

Frank Sontag vs August Roy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69 173—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 29 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet désigné par le No 744 borné par les rues Espagne, Derbigny (anciennement Prosper), Claiborne (anciennement St-Avid) et l'avenue Washington, laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Claiborne et Espagne et mesurant trente trois pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Espagne sur soixante dix sept pieds et dix pouces entre lignes parallèles. Lequel lot ou portion de terre désigné par le No un sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, alors un notaire, le 3 mai jour de février 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Cage Baldwin & Crabites avocats pour le plaignant.

26 déc—26 29—janv 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêts, etc., dans la succession.

George Jurgens vs Paul A. Spano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. Division A. No 49,681 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 février 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Paul A. Spano, dans et à la succession de Antonio Spano, No 69,006 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division "A" et plus spécialement dans et aux propriétés foncières ci-après décrites, inventoriées dans la dite succession.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Poydras, Perdido et Liberté, mesurant vingt six pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de cent vingt six pieds entre lignes parallèles, et est borné sur la ligne du fond par une allée de sept pieds dix pouces de largeur, ledit lot est désigné par le No Onze.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Basin et Franklin, désigné comme lot No Un, formant l'encoignure des rues Poydras et Franklin et mesurant, en mesure américaine, environ dix sept pieds cinq pouces de face à la rue Poydras sur soixante-seize pieds neuf pouces de profondeur et façade à la rue Franklin.

3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que le lot ci dessus décrit, et contigu au même, situé à une distance de dix sept pieds cinq pouces de l'encoignure des rues Poydras et Franklin et mesurant en mesure américaine, trente quatre pieds dix pouces de face à la rue Poydras, soixante seize pieds neuf pouces de profondeur sur le côté près de la rue Basin, borné sur le côté près de la rue Frank in par la propriété jusqu'ici appartenant à Joe Triboulet, dans le fond par une autre propriété ayant jusqu'ici appartenu à Joseph Triboulet et par une allée s'ouvrant sur la rue Franklin, ayant une profondeur de trente huit pieds un et deux tiers de pouce sur un largeur en ligne diagonale dans le fond de quatre pieds huit pouces et demi, laquelle allée est pour l'usage exclusive de cette propriété d'après le plan de J. E. de Pouilly, daté le 24 mai 1851, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire, le 25 janvier 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

H. C. Cage, avocat pour le plaignant.

10 janv—10 16 23 30 fév 6 12

AVIS AUX CREANCIERS

Charter Oak Stove and Range Co

et al. vs Emil Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Fuchs, recevant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Drakelspiel et Mart, avocats.

9 janv—9 18 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de M. A. Dauphin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 31 780—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Mme Rosa LaBranche Dauphin et en faveur de la succession de M. A. Dauphin à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1903 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et possession de tout genre et de quelque nature que ce soit, de Mme Rosa La Branche Dauphin, dans et à la succession de M. A. Dauphin, et dans et à la propriété, droits, intérêts et réclamations dans et à la communauté entre ladite Mme Rosa La Branche Dauphin et de son feu mari, feu M. A. Dauphin, et dans et à toutes les propriétés, droits et crédits de ladite communauté incluant aussi tous les droits, titres et intérêts de ladite Mme Rosa La Branche Dauphin, dans et à la succession et propriété de son dit feu mari M. A. Dauphin comme légataire universelle d'après la dernière volonté et testament dudit M. A. Dauphin et spécialement tous les droits, titres et intérêts de ladite Rosa La Branche Dauphin, soit comme conjoint survivante en communauté dudit M. A. Dauphin ou comme légataire universelle dans son testament dans et à toutes les propriétés et avoir de ladite succession de M. A. Dauphin non inventoriées et non accusées, pour et plus spécialement les ci-après:

1° Huit bons de la Compagnie du Chemin de fer de Mille de $500 chacun avec tous les intérêts, coupons y échus depuis le 1er janvier 1891.

2° Six bons du Chemin de Fer Crescent City de $1,000 chacun avec leurs coupons d'intérêts depuis le 1er janvier 1891.

3° Vingt bons du Chemin de Fer Carrollton de $1,000 chacun, avec tous leurs coupons d'intérêt depuis le 1er janvier 1891.

4° Quarante Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chacun, avec tous leurs coupons depuis le 1er janvier 1891.

5° Vingt Bons prolongés de Ville (Ville de la Nouvelle-Orléans) de $1000 chacun avec leurs coupons d'intérêts du 1er janvier 1891 au 1er janvier 1895.

6° Quarante Bons du Chemin de fer Morgan un $1000 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

7° Quarante bons de la Compagnie des Waterworks de la Nouvelle Orléans de $500 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

8° Deux cent soixante quinze bons à prime de la ville de la Nouvelle Orléans de $20 chacun, numérotés comme il est démontré dans l'acte d'hypothèque de Paul Conrad à la Banque des Citoyens de la Louisiane, offerts et enregistrés sous cette affaire, lesquels dits bons, sécurités et valeurs avec leurs coupons appartiennent audit Maximilien A. Dauphin à sa mort et la possession desquels fut prise par ladite Mme Rosa LaBranche Dauphin n'ayant jamais été inventoriés ni rendu compte par elle; et

9° La somme de trente neuf mille neuf cent quatre vingt deux dollars monnaie courante et courante du défunt également reçus et non inventoriés ni aucun compte rendu. Une plus complète description de laque la propriété sera trouvée dans le jugement rendu et signé le 25 juillet 1902, dans l'affaire de la succession de M. A. Dauphin No 31,780 dans le dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge présidant.

2ème—Les propriétés ci après situées dans la ville de la Nouvelle Orléans et décrites comme suit:

Trois lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y attachés et y appartenant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Carondelet, Castiglioni (autrefois Apatout), St Charles (autrefois Navades) et Jackson, désignés par les Nos 12, 13 et 14 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur chacun de cent trente pieds entre lignes égales et parallèles et chacun trente pieds de largeur dans le fond; le lot No 14 formant l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet, le tout en mesure américaine, d'après un plan annexé à un acte de dépôt exécuté pardevant ledit J. F. Coffey, notaire, le 16 juin 1877, étant la même propriété qui fut acquise par Maximilien A. Dauphin par achat des héritiers d'Alexander Philips et Rosina Philips pour sa femme, d'après l'acte exécuté pardevant John Francis Coffey, un notaire en cette ville, le 21 juin 1877, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 110, folio 185.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Carondelet et St Charles et mesurant quinze pieds de face à la rue Joséphine, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel morceau ou portion de terre commence à une distance de quatre vingt dix pieds de face de l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet, et est la moitié la plus près de la rue Carondelet et contigu à la résidence du défunt M. A. Dauphin du lot de terre désigné par le No onze sur un plan et certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, voyer, daté le 25 juin 1888, annexé à un acte de vente par M. et Mme H. F. Howard à M. A. Dauphin exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 12 août 1889, lequel lot de terre est contigu à la propriété ci-dessus précédemment décrite, fut acquis par M. A. Dauphin par achat de M. et Mme Harry T. Howard, pendant la communauté qui existait entre Mme et M. M. A. Dauphin, d'après l'acte de vente exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 août 1889, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 134, folio 35. Et tous les droits, titre, intérêt dans la propriété foncière ci-dessus décrite, soit individuellement ou comme associé survivant en communauté avec son défunt mari, M. A. Dauphin, ou comme légataire universel d'après le testament de M. A. Dauphin, décédé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Lazarus & Luce, T. M. Miller, Geo. W. Flynn, avocats pour les plaignants en exécution.

19 déc—19 26—janv 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Septième District.

Lloyd Posey vs Matthew Steppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 29 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la ville de Carrollton, maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet No 461 borné par les rues Collapissa, Bernadotte, Quatorzième (Oleander) et Lowerline le dit ilet mesurant d'après un devis fait par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 23 septembre 1899, annexé au writ dans l'affaire ci dessus, deux cent soixante dix huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Lowerline sur deux cent quarante pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Bernadotte, deux cent dix sept pieds neuf pouces de face à la rue Collapissa et deux cent vingt six pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Quatorzième (ou Oleander), le tout plus ou moins, et est divisé en vingt trois lots sur ledit devis, et est la balance de l'ilet autrefois désigné comme ilet numéro quatre, vingt onze, B, vieux plan de Carrollton.

2° Deux lots de terre avec tous les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans Septième District de cette ville, dans l'ilet No 502, compris dans les rues Bernadotte, Washington et Fern, Forshey et Quinzième (maintenant Olive), lesdits lots sont désignés par les Nos 34 et 35, et mesurant chacun comme suit: le lot 34 mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Quinzième (maintenant Olive), sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 35 est contigu au lot 34 sur le côté le plus près de la rue Fern et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Quinzième, maintenant Olive, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après le plan fait par C. U. Lewis, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1893, annexé à un acte de vente de Lloyd Posey à Fred Fletcher, passé pardevant Detbit, le 19 juillet 1892.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 26 déc—26 29—jan 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide occasion pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Shérif Civil d'une vaste propriété améliorée de valeur du premier district, depuis longtemps Bien connue comme une FONDERIE, située sur et occupant onze lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato,

Et formant l'encoignure des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato, avec

Tout le mécanisme, machines à vapeur, installations, outils et tous autres appareils et dépendances, etc., de ladite fonderie,

A des termes de vente favorables et faciles,

Dans l'affaire de

La Hibernia Bank and Trust Company vs Hubert Dudley Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 69 167.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 12 février 1903 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, incluant toutes les machines, machines à vapeur, installations, outils, et tous autres appareils et dépendances de l'établissement de fonderie y établie, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix huit, dix-neuf et vingt. Ledit lot No un formant l'encoignure des rues Erato et Magnolia et mesurant trente et un pieds, huit pouces et six lignes de face à la rue Magnolia sur cent vingt pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et façade à la rue Erato entre lignes parallèles; lesdits lots Nos deux à six inclusivement sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les dits lots Nos seize à dix neuf inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Clara sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ledit lot No vingt formant l'encoignure des rues Erato et Clara et mesurant trente et un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Clara, sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et façade sur la rue Erato, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—I. Au comptant pour un montant suffisant pour payer et satisfaire le montant de la réclamation du plaignant, déjà échu, à savoir, le montant de deux billets chacun pour $2,860,00 datés le 18 novembre 1899 payables respectivement à deux et trois ans après leurs dates et portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de leur date jusqu'au paiement, aussi 5 pour cent pour honoraires d'avocats sur le montant total de la réclamation du plaignant, et les frais et dépens du procès et de la vente.

II. L'acquéreur devant assumer (jusqu'au montant de son enchère) le paiement des deux billets tenus par le plaignant, non échus, chacun pour $2,860,00, datés le 18 novembre 1899, payables respectivement en quatre et cinq ans après leur date et portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de leur date jusqu'au paiement, le tout garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété, d'après l'acte de John J. Ward, notaire public daté le 18 novembre 1899.

III. Et balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) pour du comptant.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats pour les plaignants

10 jan—10 16 23 30—fév 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Bâtisses portant les numéros municipaux 700 et 702 et 714 rue Market,

Formant l'encoignure des rues St Thomas et Market (dans l'Ilet borné par lesdites rues et les rues Chippewa et St James).

Charles M. Fulton vs Succession de James Calder et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,989—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là dessus, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans cette partie connue comme Faubourg Annunciation dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Chippewa et St James désigné comme lot No 5 de l'ilet No 29 sur le plan original du Faubourg Annunciation, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Market et St Thomas, et mesure, en mesure française, soixante pieds de face sur la rue St Thomas, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Market.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Paul W. Maloney, avocat pour le plaignant.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations et le terme du bail non expiré. Pharmacie Delochè,

Coin des rues Bourbon et Dumaine.

Marcel Majean vs Charles Even et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69,403—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 14 janvier 1903, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, coin des rues Bourbon et Dumaine.

Tout le contenu de la "Pharmacie Delochè," coin des rues Bourbon et Dumaine, sans exception, y compris toutes les drogues, fioles, vitrines, balances et poids, installations, produits chimiques et médecines et autres y appartenant ensemble avec le bail dudit local finissant le 7 décembre 1905 au taux de $40 par mois, payable le 7 de chaque mois d'après le bail enregistré en cette affaire, l'acquéreur assumant en plus et au dessus du prix de l'adjudication les obligations du dit bail et le paiement du loyer ci-dessus mentionnés du 8 janvier 1903 au 7 décembre 1905.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Charles Claiborne, avocat pour le plaignant.

3 jan—3 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de meubles de maison, etc.

James D. Hill vs Robert E. Hebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 22 janvier 1903, à 10 30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir

Tous les meubles de maison et effets mobiliers contenus dans ledit local, d'après l'inventaire enregistré

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Henry Ranshaw, avocat pour le plaignant.

11 jan—11 17 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Michael Schipper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69 490 Division D —Attendu que Mme Elizabeth Hauser, veuve de Michael Schipper, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Schipper, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. TH MAS CONNELL Greffier. — G. G. K ernberger, avocat.

14 jan—14 18 23

Succession de A. M. Leret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,092—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Madeline, femme de Joseph O'Hasan, exécutrice (et de son dit mari pour la ester et l'autoriser) de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

14 jan—14 18 23

Succession de Mme Agnes C. Laimont femme de Bernard J. Helmke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,465—Division B —Attendu que Bernard J. Helmke a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Agnes C. Laimont, femme de Bernard J. Helmke, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Theo Cotenio, avocat.

11 janv—11 15 20

Succession de veuve Dominick Scafidi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 18,236—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anthony Scafidi, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Jno. J. Kelley, avocat. 10 jan—10 14 19

Succession de Franz Kessler et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68 764—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Kessler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. J. Tallergier, avocat.

10 janv—10 14 19

Succession de Mlle Mary Jane Cousley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 69 415—Division A—Attendu que Mlle Catherine Cousley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Mary Jane Cousley, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. Kosser, Jr., avocat. 6 janv—6 10 15

Succession d'Estelle P. Washington.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69 259—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

10 janv—10 14 19

Succession de Mlle Johanna O'Leary.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,005—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

10 janv—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans ville de la Nouvelle Orléans—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—No 69,281, Division B—H. Mannasses va ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Hyman Mannasses soit tenue en conformité avec la loi pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public, le 21me jour de janvier 1903, dans le but de délibérer et voter sur son application pour un répit de six, douze, dix-huit et vingt quatre mois; que toutes les procédures contre ledit Hyman Mannasses soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de la Cour, et que E. M. Calin, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 16 décembre 1902.

(Signé) FRED D. KING, Juge

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Dufour & Dufour, Geo. Montgomery, avocats. 18déc—18—jan 3 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 69,280—Division C A. Bagur & Co. vs leurs créanciers—Ordre — Qu'une réunion des créanciers de Bagur & Company soit tenue d'après la loi pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 21me jour de janvier 1903, pour délibérer et voter sur leur application pour un répit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois; que toutes les procédures contre ladite raison sociale de Bagur et Compagnie et ses membres individuels soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, et que Chas. I. Dénégrhaud avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1902

(Signé) JOHN ST PAUL, Juge.

Pour copie conforme: J. McCORMICK, Député-Greffier

Dufour & Dufour, Geo. Montgomery, avocats. 18 déc—1er—janv 3 21

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Liste de publication.

POUR DECEMBRE 1902.

Ader, Victor Emile	Jamey, Victor Anatole
Baleix, Emile	Jordan, Claude
Baque, Bernard	Lafargue, Jean Marie
Baimale, Pierre Jean	Lacroque, Alexis Victor
Berthelot, Charles	Lartigau, Augustin
Bragard, Jules Victor	Le Gardeur de Tilly, Mme
Celenie, Mad. J. H.	Lubet, Jean Marie
Chaplain, Mad. Veuve Louis Pierre	Monlor, M
De Boisc, Alfred et Gidry (famille)	Morand Jean
Dalor, Bernard Barthélemy	Pérot, Fernand Jules
Denizet, Raoul René	Valentin
Dieudonné, Nicolas Joseph	Pommateau, Jean Marie
Etchetto, Jean	Terrasse, Veuve
Gaussot, Prion Edouard	Terrasse, François
Gaisand, Robt. Victor	Tourrs, Claude Augustin H.
Grand, Vve	

LETTRES.

de Mayer, Joseph

Lousteau, Emile.

Signé: le Consul

F. AMBRUGI.

NOTRE DEPARTEMENT DE BEAUTE.

Des Spécialités de Mme A. Ruppert.

La Beauté Pour Tous.

Un Bienfait Pour Toutes les Femmes.

Les Remèdes de Mme A. Ruppert, dont la renommée s'étend au monde entier, SONT LES MEILLEURS.

Ses préparations sont les plus anciennes pour le teint ayant été mises en vente bien longtemps avant aucune des autres. Elles sont employées et recommandées par le meilleur monde et donnent toujours une entière satisfaction.

Elles sont les seules préparations véritables et naturelles qui embellissent, et sont faites d'après des principes scientifiques. Tout en elles inspire la confiance. Elles prouvent chaque de leur mérite ont été maintes fois demandés à Mme Ruppert. Aucun autre spécialiste ne donne de démonstrations semblables.

En raison de ces Faits bien Etablis, nous donnons aux Remèdes de Mme Ruppert cette distinction très méritée.

OFFRE EXTRAORDINAIRE!

UNE BOUTEILLE D'Eau pour Blanchir la Peau, De Mme A. Ruppert $1.65

CETTE OFFRE EST FAITE DE BONNE FOI ET CHACUN PEUT AVOIR UNE BOUTEILLE DE CETTE EAU MERVEILLEUSE QUI BLANCHIT LA PEAU, POUR $1.65.

Ce Fluo Bleach de Mme Ruppert n'est pas un remède nouveau dont on n'a pas fait l'essai préliminaire. Son usage assure un teint parfait. Elle a été vendue 20 ans plus tôt qu'aucune autre préparation du même genre et aujourd'hui en vente est plus grande que celle de toutes les autres combinées. Nous recevons constamment des approvisionnements qui viennent directement du laboratoire de Mme A. Ruppert, No 6 Rue, 14me Rue, New York, et ils sont par excellence.

Ce Livre "COMMENT ÊTRE BELLE" Gratis.

Tout visiteur à ce département recevra un livret un